



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 8/2017**

le 22 mars 2017

**Concerne :**

Réponse au postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Fiat Lux ».

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but de répondre au postulat « Fiat Lux » (que la lumière soit) déposé par M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) qui demande une optimisation de la gestion du réseau de l'éclairage public ainsi que des coûts à prévoir.

**2. Préambule**

Le postulant demande à la Municipalité d'établir un état global des divers systèmes d'éclairage public sur notre commune, d'identifier les potentiels d'amélioration, de chiffrer les coûts des investissements nécessaires à la mise en place des améliorations et d'établir un véritable plan lumière permettant de planifier ces investissements sur les prochaines années.

**3. Situation**

En 2013, notre territoire était équipé, pour l'éclairage public, de 1'280 lampes. Cela représentait une puissance installée de plus de 142'000 W. A ce jour, suite aux améliorations et modifications apportées, les 1'240 lampes représentent 116'131 W de puissance installée.

Bien qu'un inventaire et un plan d'ensemble de l'éclairage public aient été réalisés par le Service de l'urbanisme et des travaux publics, afin de répondre au mieux au postulat, nous avons profité de solliciter notre fournisseur d'électricité, Romande Energie SA, pour établir ensemble un plan directeur de l'éclairage public de la Commune, dont les principaux arguments sont reportés dans le présent préavis-rapport.





A ce jour, le réseau est amélioré au fur mesure du remplacement des lampes défectueuses ainsi qu'en parallèle des travaux de génie-civil, soit les chaussés et le réseau des canalisations.

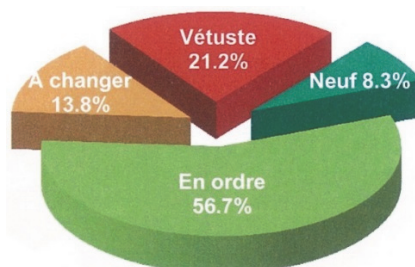
#### 4. Historique

Le postulat, tel que demandé par son auteur, a été transmis à une Commission qui a siégé en juillet 2013. Son rapport a été accepté lors de la séance du Conseil communal du 11 septembre 2013 et le postulat a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

#### 5. Le projet

##### 5.1. Etat global des divers systèmes d'éclairage, soit luminaires, mâts, armoires et câbles

L'état général du parc éclairage public (EP), en 2014, est évalué selon le graphique ci-dessous



##### Tableau récapitulatif de l'estimation de la valeur de l'EP

Etat général	Pourcentage	Valeur budgétaire [CHF]
Neuf	8.3%	302'612
En ordre	56.7%	2'067'505
A changer	13.8%	503'998
Vétuste	21.2%	773'485
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>3'647'600</b>

On constate qu'environ 57 % de notre parc d'éclairage est en situation correcte, le 13.8 % du parc est dans un état à changer, c'est-à-dire qu'il faut le surveiller et consentir les investissements nécessaires. Malgré une infrastructure électrique correcte, il faut relever le fait que plus de 21 % de nos candélabres sont dans un état vétuste et mériteraient une modernisation.

Tableau estimatif de la valeur du parc EP

		Valeur budgétaire [CHF]
Luminaires	1'240 [-]	1'302'000
Mâts	1'092	1'037'400
Armoires	35	378'200
Câbles	49'600	930'000
<b>Total</b>		<b>3'647'600</b>

Le tableau ci-dessus nous donne une idée sur la valeur estimative du parc éclairage public de la Commune, sans le génie civil.

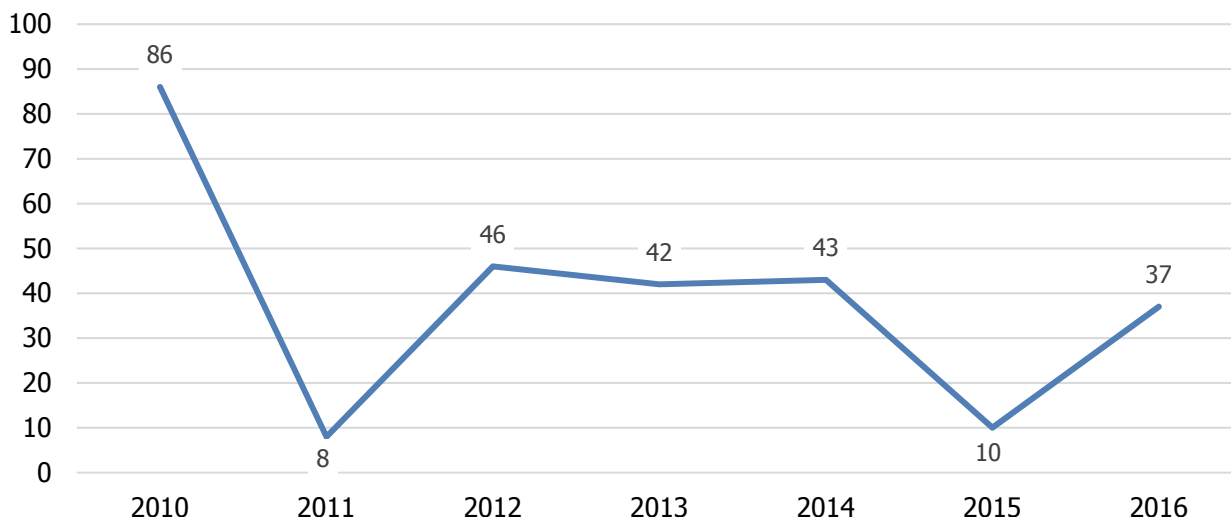
La valeur du parc éclairage est estimée à Fr. 3'647'600.--.

La vétusté d'un parc d'éclairage public correspondrait à avoir 80 % de la totalité dans un état « en ordre », 10 % dans un état « neuf » et 10 % dans un état « à changer ».

	Etat idéal	Etat actuel	Différence	
Neuf	10%	8.3%	-1.7%	☹
En ordre	80%	56.7%	-23.3%	☹
A changer	10%	13.8%	+3.8%	☺
Vétuste	0%	21.2%	+21.2%	☹

Le tableau ci-dessus montre que le réseau est en retard sur le renouvellement de ses installations. Les luminaires installés pendant les dernières années dans les rues ont permis la rénovation d'une partie du parc éclairage mais cela reste insuffisant.

Evolution des installations lumineuses de 2010 à 2016



Le tableau suivant nous donne une idée précise sur le parc des luminaires de la Commune ainsi que la puissance installée.

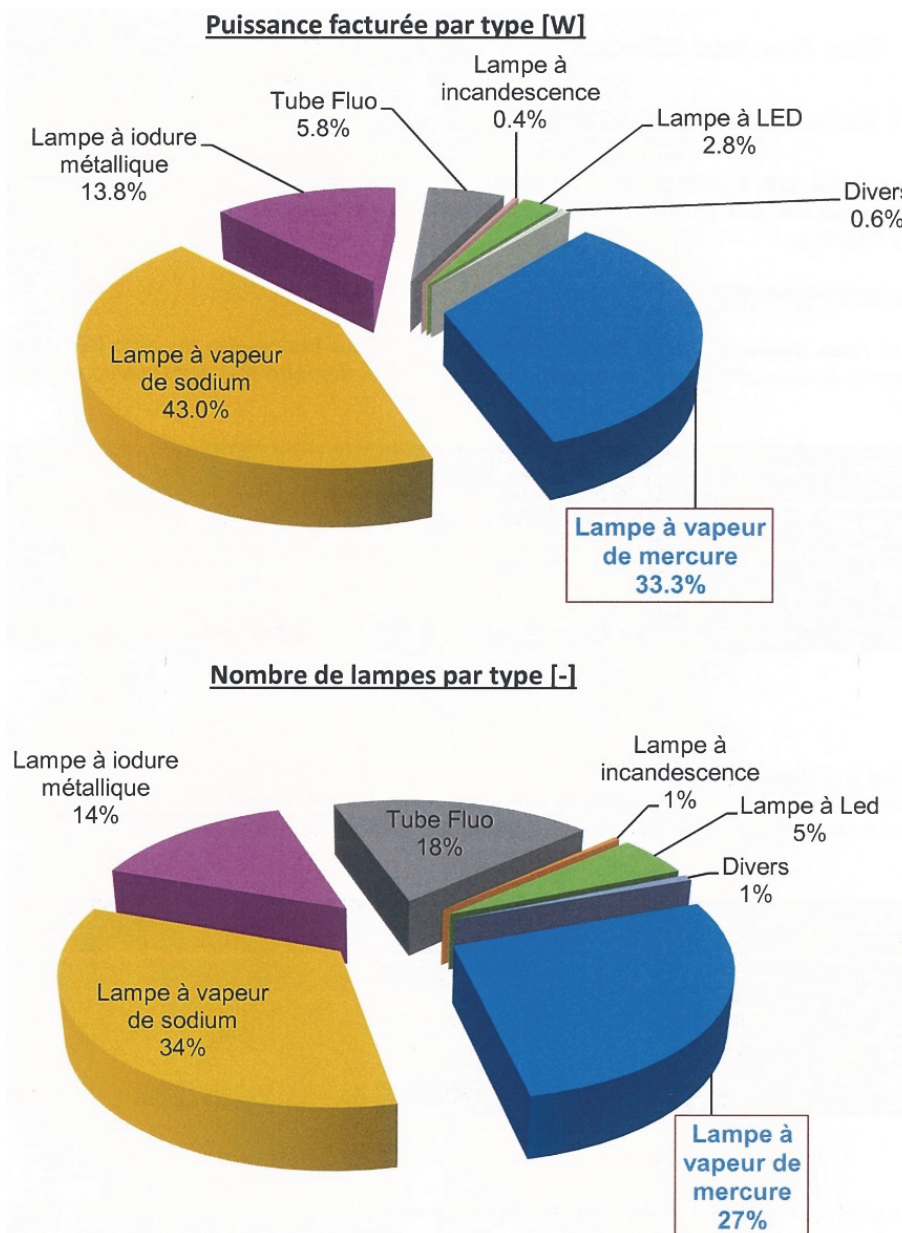
Types de sources		Nombre de sources installées	Puissance installée [W]	Puissance facturée [W]	Pourcentage de puissance		
Lampes à vapeur de mercure	ML 160W	2	320	320	33.3%		
	HQL 50W	2	100	120			
	HQL 80W	102	8'160	9'180			
	HQL 125W	226	28'250	31'640			
	HQL 250W	8	2'000	2'160			
	<b>Total</b>	<b>340</b>	<b>38'830</b>	<b>43'420</b>			
Lampe à vapeur de sodium	SOHE 50W	19	950	1'140	43.0%		
	SOHE 70W	36	2'520	2'880			
	SOHT 50W	16	800	960			
	SOHT 70W	71	4'970	5'680			
	SOHT 100W	133	13'300	15'295			
	SOHT 150W	85	12'750	14'025			
	SOHT 250W	60	15'000	16'200			
	<b>Total</b>	<b>420</b>	<b>49'490</b>	<b>56'180</b>			
	Lampe à iodure métallique	CDO-TT 50W	11	550		605	13.8%
CDO-TT 70W		36	2'520	2'880			
CDO-TT 100W		47	4'700	5'405			
CDO-TT 150W		30	4'500	4'950			
CDO-TT 250W		4	1'000	1'080			
CDM-TD 70W		8	560	640			
CPO-T 45W		23	1'035	1'265			
CPO-T 60W		14	840	980			
CDM-T 70W		1	70	80			
CDM-T 150W		1	150	170			
CDO-ET 70W		4	280	320			
<b>Total</b>		<b>179</b>	<b>16'205</b>	<b>18'055</b>			
Tube fluo		TL 18W	84	1'512	2'100	5.8%	
		TL 20W	39	780	975		
	TL 36W	38	1'368	1'710			
	TL 58W	2	116	130			
	TLM 20W	4	80	200			
	PL-C 18W 2P	1	18	25			
	PL-L 4P 2G11	5	125	125			
	PL-L Xtra 36W 830 4p	49	1'764	2'156			
	<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>5'763</b>	<b>7'603</b>			
	Lampe à inc.	INC 60W	3	180	180		0.4%
HALO 150W		2	300	330			
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>480</b>	<b>510</b>			
Lampe à LED	LED 1 1W	12	12	24	2.8%		
	LED 53W	2	106	106			
	LED 65W	19	1'235	1'235			
	LED 74W	18	1'332	1'332			
	LED 78W	11	858	858			
	LED Fortimo 29WW	2	90	90			
	<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>3'633</b>	<b>3'621</b>			
Autre	Lampe à éclat FTC	3	750	750	0.6%		
	SL-Electronic	6	72	90			
	<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>822</b>	<b>840</b>			
<b>Total</b>		<b>1'240</b>	<b>116'131</b>	<b>130'531</b>	<b>100%</b>		

## 5.2. Potentiel d'amélioration

Les graphiques ci-après montrent que le tiers de la puissance facturée pour notre parc d'éclairage public est dédié, à raison de 27 %, aux lampes à vapeur de mercure.

Il y a lieu de remplacer en priorité les sources lumineuses à vapeur de mercure (33.3 %) dont l'efficacité énergétique n'est pas bonne et dont l'importation est interdite depuis 2015 ; puis en seconde phase, les sources gourmandes en énergie. Ces deux actions permettront non seulement de moderniser les infrastructures, mais aussi d'économiser rapidement sur la consommation électrique. Cela diminuera ainsi les coûts de fonctionnement et d'exploitation.





De nouvelles générations de sources lumineuses existant sur le marché fournissent de meilleurs flux lumineux. Elles sont :

- plus confortables pour l'être humain (température, couleur, flux mieux dirigé, etc.) ;
- moins gourmandes en énergie ;
- de durée de vie plus longue.

Selon les recommandations due l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (SAPE), les sources lumineuses au mercure devraient être remplacées en priorité et, conformément aux directives européennes, ce matériel n'est plus produit depuis 2015.



Situation actuelle des lampes au mercure :

Description des sources	Type	Nombre	Puissance [W]	Puissance par rue [W]	Total par type [W]
Lampe à vapeur de mercure	ML 160	2	160	320	43'420
	HQL 50	2	60	120	
	HQL 80	102	90	9'180	
	HQL 125	226	140	31'640	
	HQL 250	8	270	2'160	
<b>Total</b>		<b>340</b>			

En étudiant la configuration ci-dessus, nous estimons pouvoir remplacer les sources lumineuses actuelles par des lampes LED d'une puissance moyenne de 50 W. Les hypothèses retenues pour chiffrer cette proposition sont, d'une part, une hauteur du foyer supérieur à 8 mètres et, d'autre part, l'espacement identique entre les points lumineux. Dans ces deux cas, nous aurons un flux lumineux optimisé et un potentiel d'économie d'énergie de l'ordre de 60 %.

Du point de vue énergétique, nous constatons une économie de puissance de 11.80 [kW]. Cette économie réalisée durant les heures d'utilisation standard, représente plus de 9 % de notre consommation pour l'éclairage public.

Estimation théorique des économies réalisées :

**POTENTIEL D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE  
PRIORITÉ 1 – REMPLACEMENT MERCURE**

Consommation annuelle du parc  
Mercure (calculée) [kWh] **169'825**

Consommation annuelle avec  
luminaires LED, avec abaissement [kWh] **35'482**

Soit une économie d'énergie  
annuelle de : [kWh] **134'343**

**ECONOMIE ANNUELLE** **26'869 CHF**  
(@ 2 CHF/kWh)

**Total  
319  
luminaires**

 Afin de valoriser pleinement des économies d'énergie sur les abaissements nocturnes, une **mise sous comptage** des armoires est nécessaire



Sur les 72 rues de la Commune, 51 sont concernées par le remplacement des sources de lumières à base de vapeur de mercure.

	<b>Adresse</b>	<b>Nombre de sources à mercure</b>
1	Entre-Deux-Villes	26
2	Avenue de Bel-Air	25
3	Chemin des Vignes	18
4	Avenue des Alpes	15
5	Chemin de Béranges	14
6	Avenue de la Perrausaz	13
7	Avenue de Traménaz	13
8	Avenue de la Gare	11
9	Chemin de Vassin	11
10	Avenue de Pérouge	10
11	Avenue du Clos-d'Aubonne	10
12	Avenue de Sully	9
13	Avenue de la Cressire	8
14	Avenue de la Paix	8
15	Avenue des Baumes	8
16	Chemin des Murs-Blancs	8
17	Chemin du Crêt-Richard	8
18	Chemin du Gregnolet	8
19	Grand-Rue	8
20	Chemin Adolphe-Burnat	7
21	Chemin de la Paisible	7
22	Chemin du Paradis	7
23	Route de Saint-Maurice	7
24	Avenue des Mousquetaires	6
25	Chemin du Levant	6
26	Rue du Léman	6
27	Rue du Port	6
28	Chemin des Bulesse	5
29	Chemin du Crêt-à-l'Aigle	5
30	Rue des Remparts	5
31	Boulevard d'Arcangier	4
32	Chemin de la Becque	4
33	Chemin du Grammont	4
34	Route de Blonay	4
35	Chemin de la Crausaz	3
36	Rue de l'Ancien-Stand	3
37	Rue du Collège	3
38	Chemin de la Chaumény	2
39	Chemin du Portail-Blanc	2
40	Chemin Emile-Javelle	2
41	Avenue de la Prairie	1
42	Avenue Edouard-Müller	1
43	Chemin de la Promesse	1
44	Chemin de Villard	1
45	Chemin des Deux-Collines	1
46	Chemin des Pléiades	1
47	Chemin du Vallon	1
48	Quai d'Entre-deux-Villes	1
49	Route de Chailly	1
50	Rue du Lac	1
51	Rue Gustave-Courbet	1
<b>51</b>	<b>Total des sources à mercure</b>	<b>340</b>



### 5.3. Coûts à prévoir

Le parc d'éclairage est considéré comme une valeur immobilière qu'il faudrait renouveler à la fin de sa durée de vie. Les durées de vie utilisées dans la variante retenue sont des valeurs moyennes utilisées par la branche.

#### Renouvellement annuel

Sur la base de la valeur d'un investissement (valeur budgétaire du parc EP) et sa durée de vie moyenne, il est possible de définir le montant qui doit être mis à disposition afin de garantir l'état actuel.

Objets	Durée de vie moyenne [an]	Valeur budgétaire [CHF]	Investissement annuel [CHF]
Luminaires et support	25	2'339'400	93'576
Infrastructures électriques (armoires + câbles)	45	1'308'200	29'071
<b>Totaux</b>		<b>3'647'600</b>	<b>122'647</b>

#### Remise à niveau « Rattrapage »

En faisant le total de l'équipement arrivant à l'état « vétuste » 21.2 % ou « à changer » 13.8 %, on obtient le montant à investir afin de mettre à niveau l'éclairage public de la Commune.

Objets	Durée de rattrapage [an]	Valeur budgétaire [CHF]	Investissement annuel [CHF]
Luminaires et support	10	1'079'143	107'914
Infrastructures électriques (armoires + câbles)	10	198'340	19'834
<b>Totaux</b>		<b>1'277'483</b>	<b>127'748</b>

Il est prévu un investissement sur une période d'une dizaine d'années. En priorisant les travaux sur les sources gourmandes en énergie, une économie de la consommation électrique peut être rapidement réalisée. Le montant de cette économie sera investi pour accélérer la rénovation du parc d'éclairage ou de financer en partie la remise à niveau de l'éclairage.

L'interdiction de vente des lampes au mercure est aussi un facteur qui définit le nombre d'année de rattrapage, en sachant que la durée de vie de ce type de sources lumineuses est de 2 ans voire 3 ans.

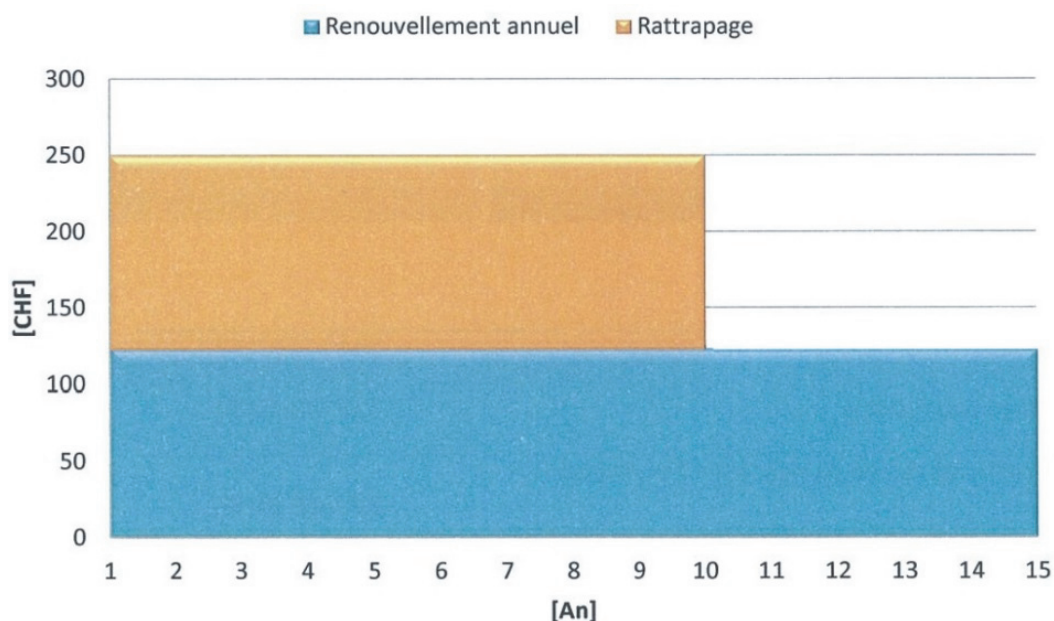
#### Représentation graphique :

Renouvellement annuel	Fr.	122'647.--
Rattrapage pour 10 ans	Fr.	127'748.--
Total des investissements annuels pour les 10 premières années	<b>Fr.</b>	<b>250'395.--</b>





### Répartition des investissements de renouvellement et de rattrapage sur 10 ans



Afin de diminuer les investissements, il serait possible de prélever, par exemple, une somme de Fr. 150'000.-- par année sur le compte affecté « Energies renouvelables – développement durable » ce qui, selon le tableau ci-dessous, présente la situation suivante :

Compte affecté N° 9280.003.00 « Energies renouvelables – développement durable »

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Etat du compte	457'000	587'000	717'000	697'000	677'000	657'000	637'000	617'000	597'000	577'000	557'000	537'000
Attribution annuelle	130'000	130'000	130'000	130'000	130'000	130'000	130'000	130'000	130'000	130'000	130'000	130'000
Affectation à prendre sur le compte	--	--	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000
<b>Solde</b>	<b>587'000</b>	<b>717'000</b>	<b>697'000</b>	<b>677'000</b>	<b>657'000</b>	<b>637'000</b>	<b>617'000</b>	<b>597'000</b>	<b>577'000</b>	<b>557'000</b>	<b>537'000</b>	<b>517'000</b>

A constater qu'avec une rentrée des taxes d'environ Fr. 130'000.- par année, le compte conserverait un solde restant intéressant pour d'autres investissements énergiques pour la Commune.

#### 5.4. Planification

Il est très difficile d'établir un plan lumière permettant de planifier les investissements plus précis que ceux présentés dans les chapitres précédents, car afin de restreindre les coûts, il paraît logique que les actions de rattrapage et les renouvellements annuels soient si possible exécutés en parallèle des travaux d'assainissements des eaux, de réfection et aménagement des chaussées et des autres travaux des différents services industriels, (eau potable, gaz, chauffage à distance, télécommunication, etc).

Néanmoins, il est prévu une dizaine d'années pour effectuer le rattrapage, soit une mise en ordre complète.



En conclusion, les actions futures peuvent être résumées de la façon suivante :

- attribution d'un crédit de renouvellement et rattrapage (préavis au Conseil communal) ;
- définition d'une politique de renouvellement de l'éclairage (priorisation) en parallèle de la planification des autres intervenants dans les travaux.

Comme la planification évolue rapidement, il sera possible à tout moment de réactualiser les données en fonction de travaux réalisés.

## **6. Les coûts**

En tenant compte du programme mentionné auparavant, le coût annuel est évalué à Fr. 250'395.-- avant déduction d'une participation du compte affecté « Energies renouvelables – développement durable » qui pourrait être de Fr. 150'000.--.

## **7. Planning**

Suite à l'acceptation de ce préavis, la Municipalité reviendra devant le Conseil communal avec un préavis sollicitant un crédit budgétaire en bonne et due forme pour les dix prochaines années.

## **8. Conséquences financières**

Au plan des investissements figurant dans le budget 2017, il est mentionné, pour chaque année, un montant de Fr. 100'000.-- à l'usage du remplacement des luminaires. Le solde pourrait être prélevé, tel que mentionné auparavant, sur le compte affecté N° 9280.003.00 « Energies renouvelables – développement durable ».

## **9. Personnel communal**

Il n'y a aucune conséquence sur le personnel communal.

## **10. Développement durable**

### a. Social

Les usagers des routes avec trafic motorisé, cyclistes et piétons bénéficieront d'une installation d'éclairage adéquate garantissant leur sécurité.

### b. Economique

Le remplacement de luminaires apportera une diminution de consommation d'énergie, donc un abaissement des coûts d'exploitation.

### c. Environnement

Les nouveaux luminaires diminueront la pollution lumineuse. Leur installation se fera en tenant compte des contraintes de la végétation et de l'arborisation.



## **11. Conclusions**

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 8/2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de prendre acte que le présent préavis-rapport répond au postulat « Fiat Lux » de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) .

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
Le syndic : Le secrétaire :

Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Fiat Lux »

Délégué municipal : M. Alain Grangier

Adopté par la Municipalité le 27 février 2017



## **FIAT LUX**

Postulat déposé par Jean-Yves Schmidhauser, conseiller communal

Comme chacun le sait, le Conseil fédéral a pris décision stratégique de sortir à terme du nucléaire. Une telle décision n'est pas un principe abstrait, mais va obliger chacune de nos autorités à trouver des mesures de substitution. Ces mesures vont aller dans deux sens :

- d'une part, le développement de sources d'énergie alternatives, si possible renouvelables ;
- d'autre part, une diminution souhaitée de la consommation énergétique globale par divers moyens.

Toutefois, et malgré les bonnes intentions manifestées par les différents acteurs politiques et économiques, la consommation électrique globale ne cesse d'augmenter. Et en matière d'éclairage public, il est aujourd'hui incontesté qu'une revue des systèmes d'éclairage permettrait de réaliser de substantielles économies, non seulement en matière de consommation électrique, mais également sur un plan purement financier.

Plusieurs acteurs actifs dans le domaine de l'éclairage public ont mis en place des programmes d'assainissement qui portent leurs fruits. A titre d'exemple, et d'ici 2015, le Groupe E va consacrer 9 millions de francs pour aider financièrement les communes à assainir leur éclairage public. En participant à ce programme, les localités desservies par Groupe E pourraient économiser 10 millions de kilowattheures ou 40% d'électricité par année, rien qu'en rénovant et en réduisant la puissance de leurs luminaires (voir <http://www.groupe-e.ch/news/20110712/premier-bilan-positif-pour-le-programme-eclairage-public>).

Si le motionnaire n'a pas pu obtenir des statistiques précises sur la ville de La Tour de Peilz, il a pu récolter les données des communes voisines (voir le site [www.topstreetlight.ch](http://www.topstreetlight.ch)) , à savoir :

- Pour Vevey, la consommation électrique globale pour l'éclairage public en 2012 a été de 1'458.5 MW, soit une consommation spécifique par km de 28,6 MW par année. La norme idéale situe la consommation spécifique annuelle à 12 MW par km, soit un potentiel d'économie de 58 % correspondant à une économie de 845.9 MW par année ;
- Pour Montreux, la consommation électrique globale pour l'éclairage public en 2011 a été de 1'522'000 MW, soit une consommation spécifique par km/a de 17.8 MW. La norme idéale situe la consommation annuelle spécifique à 12 MW / km, soit un potentiel d'économie de 32 % correspondant à 496'172.9 MW par année.

La diminution de la consommation passe en particulier par des investissements dans de nouveaux produits moins gourmands en énergie. Plus particulièrement, et s'agissant des questions d'éclairage, le développement de l'éclairage à base de LED est désormais considéré par tous comme la solution d'éclairage du futur, que ce soit pour les besoins privés des particuliers et des entreprises, mais également pour l'éclairage public. On estime que, dans les années à venir, les LED supplanteront un peu partout d'autres sources lumineuses. C'est ainsi que les premiers systèmes d'éclairage public à LED sont déjà en service dans certaines villes (Landquart, Lugano, etc.)

Dans ce cadre, l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E), en collaboration avec certaines compagnies électriques, a établi des recommandations à l'attention des autorités

communales et des exploitants de réseaux d'éclairage. Ces recommandations sont disponibles sur le site [www.energieeffizienz.ch](http://www.energieeffizienz.ch).

Il ressort de ces recommandations que l'éclairage public à base de LED est manifestement une solution d'avenir qui présente les avantages suivants :

1. Grande efficacité énergétique
2. Longue durée de vie
3. Bonne réglabilité (lumière immédiate, bon réglage du flux)
4. Lumière blanche avec un bon rendu des couleurs
5. Lumière dirigée avec une faible dispersion

L'éclairage LED offre ainsi une alternative très intéressante dans les cas suivants :

- Remplacement de la totalité d'un système d'éclairage (candélabres et luminaires) ;
- Remplacement de luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure ;
- Chemins pédestres et pistes cyclables: pour les puissances utilisées ici, les lampes au sodium haute pression sont généralement surdimensionnées
- Puissances pour lesquelles les lampes au sodium haute pression sont sous ou surdimensionnées (ces lampes ne sont disponibles que dans quelques puissances prédéterminées) ;
- Applications réclamant une belle couleur de lumière (éclairage d'un coeur villageois, d'une place, etc.) ;
- Eclairage d'espaces devant être protégés d'une dispersion lumineuse ;
- Eclairages impliquant des connexions/ déconnexions fréquentes (p. ex. accès à des bâtiments avec détecteurs de mouvement).

Par contre, un éclairage LED semble (encore) peu approprié dans les cas suivants:

- Remplacement de nouveaux luminaires équipés de lampes au sodium haute pression (de moins de 10 ans d'âge): les économies d'électricité sont faibles, voire inexistantes, pour des coûts d'investissement élevés.
- Eclairage de vastes surfaces telles que rues larges, terrains de sport ou places nécessitant un éclairage intense.

Actuellement 1300 luminaires assurent l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de La Tour-de-Peilz. L'éclairage public de notre commune comporte divers systèmes :

- Tubes à incandescence ;
- Lampes à vapeur de mercure, à remplacer d'ici 2015, la fabrication de telles ampoules n'étant assurée.
- Lampes conventionnelles

Depuis plusieurs années, diverses mesures ponctuelles semblent avoir été prises en matière d'éclairage public dans notre commune. Des anciens luminaires de forte puissance ont été remplacés par des luminaires moins gourmands en énergie. Le canton s'est également manifesté pour imposer la mise aux normes européennes de certains éclairages, notamment à la hauteur des passages-piétons sur la Grand-Rue.

Il est cependant évident qu'il est dans l'intérêt de notre commune d'avoir une vision claire et globale des potentiels d'économie qui manifestement existent, si l'on en croit les données disponibles pour les communes voisines.

Il apparaît ainsi que notre Municipalité devrait étudier de manière globale la question de l'amélioration progressive et planifiée de son système d'éclairage public, en vue non seulement de la nécessité d'assainir les luminaires qui ne sont plus aux normes, mais également de profiter pleinement et progressivement des potentiels liées aux nouvelles technologies d'éclairage qui permettent d'envisager non seulement de substantielles économies d'énergie (et d'argent !), mais également d'améliorer grandement la qualité de l'éclairage et diminuer sensiblement la pollution lumineuse.

C'est la raison d'être du présent postulat, par lequel le soussigné souhaite inviter la Municipalité :

- à faire un état global des divers systèmes d'éclairages public sur notre commune en fonction de chaque zone ;
- à identifier sur cette base les potentiels d'amélioration sur chaque zone par la mise en place de nouveaux systèmes d'éclairage, notamment (mais pas exclusivement) à base de LED et/ou la prise d'autres mesures d'économies ciblées (réduction d'éclairage à certaines heures, déconnexion totale ou partielle dans certaines zones, etc) ;
- A chiffrer les coûts d'investissements nécessaires à la mise en place de ces améliorations et les retours sur investissement espérés (économies d'énergie, économie liés à une plus grande durée de vie, etc..) ;
- A établir un véritable plan lumière permettant de planifier ces investissements sur les prochaines années, avec un objectif d'une mise aux normes complète d'ici 2020

Je demande que le présent postulat soit renvoyé à une commission pour statuer sur sa prise en considération.

La Tour, le 15 avril 2013

Jean-Yves Schmidhauser